

Entraide juridique

violations qui apparaîtraient dans les journaux indiens. Nous avons ici un bon exemple d'un domaine où il n'y aurait probablement aucune mesure de ce genre. A propos des remarques faites par l'enquêtrice au sujet des délits politiques prévus dans le traité . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Le député sait qu'il ne devrait pas passer entre le Président et le député qui a la parole. J'aimerais pouvoir voir le député de Thunder Bay—Nipigon qui a la parole.

● (1530)

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, quand nous arrivons à l'article du traité qui porte sur les délits politiques, l'article tel quel, compte tenu du traitement accordé au terrorisme à l'heure actuelle, n'offre presque pas de protection.

En terminant, je voudrais signaler qu'une comparaison minutieuse entre le traité d'extradition signé avec l'Inde et les autres traités que le Canada a conclus peut nous laisser inquiets. Reconnaisant que ce traité a été signé par le gouvernement avec le gouvernement de l'Inde—et il se peut que d'autres traités viennent s'ajouter à la liste prévue dans l'article 4 de la loi—je m'inquiète de la façon dont le projet de loi C-58 pourrait être appliqué. Je veux signaler que mes collègues et moi-même nous opposons au projet de loi. Présumant que la mesure franchira ici l'étape de la deuxième lecture grâce à l'initiative d'autres députés, nous voulons qu'elle soit étudiée le plus à fond possible au comité pour assurer que son application offrira le moins de dangers possibles.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'ai quelques commentaires sur ce projet de loi et je désire exprimer mes préoccupations devant les abus auxquels nos relations amicales avec notre voisin du sud ont donné lieu et devant les nouveaux abus susceptibles de découler de l'adoption du projet de loi C-58. Nous sommes amis avec les États-Unis et nous voulons rester amis. Après tout, il n'y a pas dans le monde deux autres pays qui ont une frontière commune non défendue longue de 3 000 milles et nous voulons que les choses demeurent ainsi.

Nous savons, et les Américains savent, que le Canada et les États-Unis sont l'un pour l'autre le principal partenaire commercial. Nous nous efforçons de conserver de bonnes relations avec les États-Unis mais en y regardant de plus près, il apparaît clairement qu'il y a des abus et des maladroites. Nous voulons poursuivre ces relations amicales mais pas au même prix et je ne crois pas que cette amitié puisse durer si nous devons toujours être à genoux pour leur plaisir.

Lorsque je pense à certaines mesures prises par les Américains après avoir utilisé et abusé de renseignements obtenus de Canadiens, surtout des services de sécurité, je me pose de sérieuses questions sur l'objet du projet de loi C-58 et sur ce qu'il permettra. Je ne reprendrai pas en détail les arguments exposés clairement par mon collègue, le député de Burnaby (M. Robinson). Il a fait allusion à la décision du gouvernement américain d'interdire l'entrée aux États-Unis à Farley Mowat, auteur canadien bien connu et très respecté, parce qu'il a fait

certaines commentaires sur la politique extérieure des États-Unis. De même, Jim Harding, professeur en Saskatchewan, ne peut pas aller aux États-Unis sous prétexte qu'il aurait assisté à une conférence en Union soviétique.

Je tiens cependant à parler d'une affaire d'antécédents beaucoup plus graves, d'une tragédie qui a marqué la vie d'un diplomate canadien très éminent, de l'un des plus brillants et des mieux connus que nous ayons eus, M. Herbert Norman. Il était l'ami intime de l'ancien premier ministre Pearson. M. Norman et M. Pearson avaient travaillé ensemble durant de nombreuses années au ministère des Affaires extérieures. Or, on l'a harcelé et calomnié aux États-Unis. On a sali sa réputation devant des comités du Congrès des États-Unis. On l'a accusé d'être un communiste et un espion. Ses accusateurs étaient des congressistes et des sénateurs américains qui taxaient de communisme toute pensée gauchisante par rapport à celle de Genghis Khan. Sur quoi fondaient-ils leurs affirmations? Sur l'allégation selon laquelle M. Norman aurait été membre d'une cellule communiste dans sa jeunesse lorsqu'il étudiait à Oxford. Ils se fondaient sur ce que M. Norman avait supposément fait quelque 30 ans ou plus avant que ces accusations ne soient portées.

Comment ces congressistes et sénateurs avaient-ils obtenu cette information? Il n'y avait que deux possibilités, monsieur le Président. Premièrement, les Américains auraient pu l'obtenir d'agents des services de sécurité travaillant pour leur compte au Canada. A ma connaissance, rien ne permet de croire que des agents américains travaillent au Canada, sauf j'imagine quelques agents de la CIA qui sont ici à Ottawa à l'Ambassade des États-Unis. Deuxièmement, les Américains obtiennent des renseignements sur de nombreux ressortissants du Canada ou d'autres pays grâce à l'échange de renseignements entre les services de sécurité du Canada, soit antérieurement la GRC et maintenant le Service canadien du renseignement de sécurité, et les agences des États-Unis, à savoir la CIA et le FBI.

On ne se surprend pas de la collaboration en matière d'échange de renseignements qui peut exister entre les agences de sécurité de pays qui entretiennent de bonnes relations. On s'attend d'autre part à ce que ces renseignements ne soient pas divulgués par les agences, surtout lorsque l'on sait à quel point ces prétendus renseignements manquent de corroboration et de fondement et sont souvent complètement faux. A ma connaissance, et je m'intéresse à la question depuis de nombreuses années, les renseignements sur les Canadiens ou sur d'autres ressortissants dont disposent les agences de sécurité canadiennes n'ont fait l'objet d'aucune fuite ou divulgation dans les médias. Pourtant, pendant de nombreuses années, ce n'est pas ce qui s'est passé aux États-Unis. Herbert Hoover a été à la barre du FBI plus de 40 ans, et, pendant toute cette période, étant donné l'idée qu'il se faisait du communisme et de ceux que l'on pouvait qualifier de communistes, toutes sortes de renseignements au sujet de citoyens américains et même de ressortissants de bien d'autres pays ont été communiqués par le FBI et peut-être aussi par la CIA, lorsque cela les arrangeait, aux journalistes, aux membres du Congrès et aux sénateurs.